

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS D'HURIEL**  
**6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL**  
**Réunion du 26 janvier 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt six janvier à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Treignat, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 19 janvier 2026

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 25

Etaient présents : Mesdames et Messieurs COULANJON J., N. DESSALLES, DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL, LECLERC C., CHARRET T., AGUILLAUME V., ABRANOWITCH S., PENAUD JP., BOUTET S., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., GRIDAINE P., VERMEZ N., COFFIN D., NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., LAMY R., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM

Délégués excusés : DOUSSET B., AVELINE P. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), ANTONIOTTI L.,

**Service environnement - Service commun - Location temporaire de matériel**

Considérant les difficultés techniques actuellement rencontrées sur le matériel du service commun, et notamment l'indisponibilité du matériel principal nécessaire aux opérations de broyage,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service environnement et le respect du planning d'entretien des espaces communautaires,

Considérant qu'il convient, dans l'attente de la remise en service du matériel communautaire, de mettre en place une organisation provisoire et exceptionnelle,

Considérant la proposition de la société Agri Mat Services visant à la location d'un tracteur broyeur pour une durée d'un mois, conformément au devis joint, pour un montant total de 4 470,00 € HT, soit 5 364,00 € TTC, incluant la location du tracteur, du broyeur ainsi que le forfait de mise en service,

Il est proposé, à titre temporaire et exceptionnel, de recourir à la location d'un tracteur broyeur pour une durée d'un mois, afin d'assurer la continuité du service environnement dans l'attente de la remise en état du matériel communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (18 voix pour, 7 voix contre, 1 abstention), décide :

- ✓ d'autoriser le recours à la location temporaire d'un tracteur broyeur pour une durée d'un mois, auprès de la société Agri Mat Services, pour un montant total de 4 470,00 € HT ;
- ✓ d'autoriser le Président à signer le devis correspondant ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision ;
- ✓ de prévoir l'inscription des crédits correspondants au budget du service environnement.

Pour copie conforme,  
Huriel, le 29 janvier 2026  
Le Président,  
Jean-Elie CHABROL

